



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE WESTMOUNT  
LE LUNDI 4 JUILLET 2022**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**PROPOSEUR**

**Conseiller Shamie**

**APPUYEUR**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 4 juillet 2022 soit adopté.

**5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**PROPOSEUR**

**Conseiller Shamie**

**APPUYEUR**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2022 soit approuvé.

**6. RAPPORTS AU CONSEIL**

**6.1. CORRESPONDANCE**

**Mairesse Smith**

Les documents suivants sont déposés :

- La liste des règlements adoptés à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de Montréal le 16 juin 2022 ;
- Résolution n° 22-06-169 de la Ville de Saint-Philippe intitulée « Délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal » ;
- Avis public de consultation public – La participation aux élections municipales à Montréal ;

- Rapport annuel 2021 du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal – Assemblée publique virtuelle.

**6.2. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES TRANSPORTS**

**Conseillère Kez**

Les procès-verbaux des rencontres du comité consultatif sur les transports tenues les 15 mars, 12 avril et 10 mai 2022 sont déposés et sont disponibles sur le site Web de la Ville.

**6.3. RAPPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

**Conseiller Shamie**

Le rapport de main-d'œuvre pour le mois de mai 2022 est déposé.

**6.4. REGISTRE DES PAIEMENTS**

**Conseiller D'Amico**

La liste des paiements pour le mois de mai 2022 est déposée.

**6.5. LISTE D'APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT 1507**

**Conseiller Shamie**

Conformément au *Règlement 1507 sur la délégation de pouvoirs à certains employés de la Ville de Westmount*, la liste d'autorisation de dépenses pour le mois de mai 2022 est déposée.

**6.6. LISTE DE FACTURATION DES DROITS DE MUTATION**

**Conseiller D'Amico**

La liste de facturation des droits de mutation pour le mois de juin 2022 est déposée.

**7. ADOPTION - MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT L'APPLICATION D'UN TARIF OU D'UNE CONDITION DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO WESTMOUNT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 87 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, chapitre R-6.01), une procédure d'examen des plaintes est établie par le transporteur d'électricité ou tout distributeur ;

ATTENDU QUE la Procédure d'examen des plaintes concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de fourniture d'électricité d'Hydro Westmount est en vigueur depuis 2020 ;

ATTENDU QUE le directeur d'Hydro Westmount recommande qu'une mise à jour de la Procédure d'examen des plaintes concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de fourniture d'électricité soit effectuée afin de mieux servir les résidents de Westmount et offrir des options similaires aux autres membres de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ).

**PROPOSEUR**  
APPUYEUR

**Conseiller Shamie**

QUE la Procédure d'examen des plaintes concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de fourniture d'électricité d'Hydro Westmount ci-jointe soit adoptée.

**8. APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DEVON (PUB-2022-012)**

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 27 mai 2022 pour le réaménagement du parc Devon (appel d'offres n° PUB-2022-012) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Les Entreprises de construction Ventec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

**PROPOSEUR**  
APPUYEUR

**Conseillère Gallery**

D'autoriser une dépense de 1 138 899,15 \$, incluant le crédit de taxe, pour le réaménagement du parc Devon (appel d'offres n° PUB-2022-012) ;

D'accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 247 243,05 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2022-012 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2022-1604.

**9. APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÉFECTION D'ASPHALTE SUR L'AVENUE SYDENHAM ENTRE L'AVENUE WESTMOUNT ET THE BOULEVARD (PUB-2022-032)**

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 27 mai 2022 pour la réfection d'asphalte sur l'avenue Sydenham entre l'avenue Westmount et The Boulevard (appel d'offres n° PUB-2022-032) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Les Entreprises de construction Ventec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

**PROPOSEUR**  
APPUYEUR

**Conseiller Peart**

D'autoriser une dépense de 725 127,67 \$, incluant le crédit de taxe, pour la réfection d'asphalte sur l'avenue Sydenham entre l'avenue Westmount et The Boulevard (appel d'offres n° PUB-2022-032) ;

D'accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 794 109,33 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2022-032 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2022-1598.

**10. AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 1589 VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1303 CONCERNANT LE ZONAGE - NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LE CAS DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Peart donne avis de motion de l'intention de soumettre à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement n° 1589 intitulé *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1303 concernant le zonage - Nombre de bâtiments principaux dans le cas de bâtiments municipaux*.

**OBJET**

L'objet de ce règlement est d'introduire une exception à la section 5.1 du *Règlement concernant le zonage* afin que soit autorisé plus d'un bâtiment principal par lot dans le cas des bâtiments municipaux.

**PROPOSEUR**  
APPUYEUR

**Conseiller Peart**

QUE le premier projet de règlement n° 1589 intitulé *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1303 concernant le zonage - Nombre de bâtiments principaux dans le cas de bâtiments municipaux* soit adopté en vue de le soumettre à une consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ; et

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville le 26 juillet 2022 à 19 h, conformément aux dispositions de ladite loi.

**11. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion spéciale le 7 juin 2022 et une réunion régulière le 14 juin 2022, et que des procès-verbaux sont déposés lors de cette séance du conseil ;

ATTENDU QUE le rôle principal du comité consultatif d'urbanisme est d'analyser et d'émettre un avis sur toute demande qui doit lui être obligatoirement soumise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) (ex. : PIIA, dérogation mineure, PPCMOI, usages conditionnels, etc.) et sur toute autre demande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui lui est soumise par le conseil.

**PROPOSEUR**  
APPUYEUR

**Conseiller Peart**

QUE le conseil prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022 et de la réunion régulière tenue le 14 juin 2022.

## 12. APPROBATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022 et de la réunion régulière tenue le 14 juin 2022 ont été déposés ;

ATTENDU QUE le rôle principal du comité consultatif d'urbanisme est d'analyser et d'émettre un avis sur toute demande qui doit lui être obligatoirement soumise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) (ex. : PIIA, dérogation mineure, PPCMOI, usages conditionnels, etc.) et sur toute autre demande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui lui est soumise par le conseil ;

ATTENDU QUE des demandes ont été présentées par les requérants en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis des avis concernant ces demandes, tels qu'énoncés aux procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 7 juin et 14 juin 2022 ;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces avis du comité.

### PROPOSEUR

**Conseiller Peart**

### APPUYEUR

QUE le conseil municipal donne suite aux avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU), tels qu'énoncés aux procès-verbaux de la réunion spéciale tenue le 7 juin 2022 et de la réunion régulière tenue le 14 juin 2022, et adopte à l'égard de chacun d'eux les conditions de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'émission d'un permis, telles qu'énumérées aux points suivants :

- CCUS 22-06-07.01, CCUS 22-06-07.02, CCUS 22-06-07.04, CCUS 22-06-07.05, CCUS 22-06-07.07, et CCUS 22-06-07.09 à CCUS 22-06-07.14 de l'ordre du jour de la réunion spéciale du CCU tenue le 7 juin 2022 ;
- CCU 22-06-14.01, CCU 22-06-14.03, CCU 22-06-14.05 à CCU 22-06-14.07, CCU 22-06-14.10 à CCU 22-06-14.16, et CCU 22-06-14.32 à CCU 22-06-14.34 de l'ordre du jour de la réunion régulière du CCU tenue le 14 juin 2022.

## 13. AFFAIRES NOUVELLES

## 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.